



**Séminaire « Les sociétés européennes au Moyen Âge :
modèles d'interprétation, pratiques, langages »**

François Menant, Ecole Normale Supérieure

11 mars 2011

Camille Fabre (université Paris-IV)

**Les niveaux de vie à Toulouse à la fin du Moyen Âge
en fonction de la consommation de bois à brûler**

Résumé : à la lueur de la documentation notariée, le bois de chauffage apparaît comme un produit indifférencié, les autres combustibles semblent destinés à d'autres usages. D'autres sources indiquent cependant l'usage important du charbon et d'autres combustibles, mais il est difficile de dire, faute de sources, s'il peut se dégager une « hiérarchie des combustibles » susceptible d'être utilisée pour caractériser les consommations. Le bois de chauffage apparaît tout de même comme un produit très homogène, et très largement utilisé. Il apparaît évident que les élites consomment plus de bois de chauffage, en particulier en raison d'équipements de chauffage plus dispendieux (les cheminées). Cette supposition semble confirmée par l'analyse de la clientèle d'un marchand de bois de la fin du XV, les plus petits clients sont tous des femmes sans qualification, alors que les plus gros clients, auxquels on réserve des prix plus avantageux, font clairement partie de l'élite sociale.

Comme le soulignait F. Braudel dans les *Structures du Quotidien*¹, il n'existe, avant la Révolution industrielle, pas beaucoup de sources d'énergie, si ce n'est l'énergie animale, l'énergie hydraulique et celle tirée de la combustion, c'est-à-dire pour l'essentiel du bois. Le bois a donc rapidement été au centre des préoccupations édilitaires, et la question de la consommation urbaine a permis à quelques historiens de dresser des parallèles avec l'approvisionnement en nourriture². Cette question de la consommation est souvent abordée globalement³, dans le but de mesurer l'emprise d'une ville sur son arrière-pays ou de décrire la structuration

¹ BRAUDEL F., *Structures du Quotidien*, Paris, 1979, tome I p. 407-416

² Ainsi un article intitulé *Fuelling the city* (Economic History Review, 1996) est-il venu compléter les études de Galloway, Keene et Murphy sur Londres réunies dans CAMPBELL B. (dir.) *A medieval capital and its grain supply : agrarian production and distribution in the London region, c. 1300*, Lancaster ? 1993.

³ Braudel fait par exemple des calculs sur la consommation française sous l'Ancien Régime, ou bien sur la ville de Paris.

d'un espace économique⁴. C'est ici à une autre approche que nous voudrions nous attacher, en insistant sur la stratification sociale que peut recouvrir la consommation de bois, en d'autres termes tenter de saisir ainsi les niveaux de vie, les *standards of living* - pour reprendre le titre de l'ouvrage de C. Dyer – et ce dans notre cadre d'étude, Toulouse, à la fin du Moyen Âge (ici au XVe siècle).

Le bois à brûler y est en effet un produit bien isolé par les contemporains, qui, là où nous n'utilisons que le terme de bois distinguent nettement le bois d'œuvre (*fustum*, ou *fusta* en occitan) du bois à brûler (*lignum* ou *lenha* en occitan), leur consacrent des statuts distincts (bien que liés l'un à l'autre) en 1422. C'est sur ce deuxième produit que nous allons nous concentrer.

La qualité : y a-t-il une hiérarchie des combustibles ?

Le bois à brûler apparaît de prime abord comme un produit idéal pour évaluer les hiérarchies sociales à l'aune de la consommation de manière « quantitative » (c'est-à-dire selon un gradient, et non par des différences qualitatives) :

- d'une part parce qu'il est nécessaire à tout le monde, ne serait-ce que pour ces besoins de base que sont l'alimentation et le chauffage ; le bois à brûler, au même titre que la nourriture ou l'habitat, répond à des nécessités vitales
- d'autre part parce qu'il apparaît comme un produit indifférencié, on pourrait même dire standardisé.
 - o Contrairement par exemple au bois de construction (ou au bois d'œuvre utilisé pour le mobilier), le bois de chauffage, tel qu'il apparaît dans la documentation notariée, est un produit très homogène, une seule **essence** (quand elle est mentionnée, c'est du chêne), semble occuper l'ensemble du marché, à l'exception de quelques contrats (vente de bois d'orme et d'aulne⁵, de saule⁶ ou d'arbres de « rivière »⁷).
 - o Cette relative indifférence aux essences, en apparence surprenante, a été notée dans le cas londonien, la seule spécification est celle de la **longueur** des bûches. C'est bien ce que l'on retrouve dans la législation toulousaine, avant tout soucieuse d'assurer une longueur constante à un produit regroupé sous l'étiquette générale de *lignum*. Le statut de 1422 interdit ainsi de vendre comme bois à brûler le bois « reffutz » mélangé aux autres⁸, à moins qu'il ne soit de la bonne longueur. Ce qui pose problème donc, ce n'est pas tant la qualité du bois que sa longueur, et c'est sur ce point qu'insistent les contrats notariés les plus développés : le bois

⁴ Même exemple que ci-dessus, qui reste à ma connaissance l'un des principaux essais de description du commerce du bois de chauffage.

⁵ AD 31, 3E 1994, 45 v°

⁶ AD 31, 3E 1446 f° 50

⁷ AD 31,3E 5125 f° 49

⁸ AD 31,3E 4393 f° 194 « *Item ordenan que degun crompador de lenhas, fustier o autre, no ause d'aysi avant tenir a vendre lenhas mendres appellats reffutz mescladas am las outras lenhas marchandas sino que sian de la pagela desus dita en pena de .VI. d. tol par pagela de la lenha qui sera trovada mens sufficiens.* » « Qu'aucune acheteur de bois, fustier ou autre, n'ose proposer à la vente du bois de moindre valeur, dit « rebut », mélangé aux autres bois de qualité, s'il n'est de la longueur susdite, sous peine de 6 d. tol. par pagelle de bois qui sera trouvé moins bonne. »

doit être « à la mesure de Toulouse ». Une seule longueur et des essences peu variées ou indifférentes : on tiendrait donc un étalon unique à l'aune duquel comparer les consommateurs.

Par ailleurs, les autres combustibles semblent destinés à d'autres usages.

On peut distinguer deux principales manières d'utiliser le combustible. Soit on veut un bois qui brûle longtemps mais dégage une chaleur moyenne, soit on cherche une chaleur vive et une flamme claire. Ce deuxième usage est plus spécifiquement industriel, par exemple pour la terre cuite. Se pose alors la question de l'existence de produits concurrents, les fagots, par exemple sont beaucoup plus précieux pour ce dernier usage qui demande un combustible bien ventilé⁹, de fait, dans les quelques contrats dont nous disposons pour ce produit, le client est à chaque fois un tuilier¹⁰, et dans un cas il est précisé que les fagots sont « *pro teularia conveniendos* »¹¹. De même, les seules traces de réglementation du charbon que l'on trouve dans la réglementation toulousaine concernent les maréchaux ferrants¹², on doit donc penser que ce produit est à un usage essentiellement industriel.

Y aurait-il donc des usages différents, et pas de hiérarchie des combustibles ? La question est en fait plus complexe, la simple mention de mélanges illicites dans le statut sur le *lignum* indique qu'on avait conscience de qualités diverses, les contrats notariés n'en gardent en général pas trace (le bois doit être « bon et marchand »), à l'exception de quelques uns qui insiste sur la qualité de bois « dense », mais la réglementation toulousaine en prend note, un règlement du XV¹³, malheureusement sans date précise, distingue ainsi la « meilleure » charge de bois de la charge « moyenne ». De fait, le terme *lignum* paraît pouvoir parfois désigner, au rebours de la documentation toulousaine, des objets très différents. Ainsi, à Alzonne, près de Carcassonne, les coutumes¹⁴ de 1431 concèdent aux habitants la jouissance du *lignum*, or quatre produits rentrent dans cette catégorie, la bruyère, le prunellier et le chêne kermès (tous deux des arbustes) et le bois, toutes les variétés de végétation buissonnantes sont donc citées, c'est ici l'usage (la combustion) qui justifie l'appellation, mais il ne suffit pas à fonder l'unité de l'objet.

Par ailleurs, les combustibles concurrents comme le charbon font visiblement l'objet d'un usage plus large, le commerce du charbon est suffisamment important pour justifier une taxe en 1385 et un article dans le

⁹ Cf. Breichner, H., Chabal, L. Lecuyer, N. « Un atelier de potier au XIII^e siècle : céramiques à cuisson oxydante et exploitation du bois dans les chênaies du Nord de Montpellier », *Archéologie du Midi médiéval*, 20, 2002.

¹⁰ AD 31, 3 E 14466, 2v, 3 E 232, 241 v°

¹¹ AD 31, 3 E 232, 241 v°

¹² Archives municipales Toulouse, HH 66, 177 v° et 320 “ Item statuerunt et etiam ordinaverunt dicti domini de capitulo Tholose quod nullus rivenditor carbonis in Tholosa vel ejus pertinentis audeat emere carbonem nec sibi faciat donec et quousque dicit merescalli et alii cives et habitatores Tholose utentes ministerio seu artificio fabrice emerint vel quominus extra horam meridiey” “Item, les capitouls ont ordonné que personne, ni à Toulouse ni dans ses appartenances, n'ose acheter, ou faire acheter pour lui, du charbon avant que les maréchaux et les autres gens de Toulouse qui pratiquent la foye aient fait leurs achats, c'est-à-dire avant midi.” La date est incertaine, peut-être 1373, une copie date de 1478.

¹³ Archives municipales Toulouse, II 90/2 f° 6 v°.

¹⁴ Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1867 t. I p. 22

leudaire de Toulouse¹⁵. Si son usage est prioritairement industriel, la consommation domestique ne devait pas être négligeable, le statut des maréchaux cité plus haut vise justement à garantir l'approvisionnement prioritaire des forges, avant que les particuliers ne se servent, ce qui prouvent qu'ils pouvaient être des consommateurs importants. Des fragments de compte du consulat nous apprennent ainsi que le charbon est utilisé en complément du bois pour la préparation des banquets (dont on a parfois gardé les comptes¹⁶). La distinction entre les deux produits n'est pas toujours bien faite, mais le choix d'acheter en même temps les deux produits renvoie certainement à une distinction dans leurs usages, il est par exemple difficile d'utiliser les mêmes cheminées pour le charbon et le bois, sous peine de voir la pièce envahie par une fumée lourde et piquante¹⁷, les comptes montrent ainsi que le bois sert plutôt pour le chauffage¹⁸, et le charbon pour la cuisine (en particulier pour les rôtis). Autre combustible apparemment fréquent, les sarments de vigne, qu'un contrat de métayage partage en deux entre le bailleur et le preneur¹⁹, et dont une réglementation contre les incendies limite le stockage en 1474²⁰. Ces produits sont cependant relativement rares dans la documentation, l'une en raison de la traditionnelle répugnance du monde des charbonniers envers l'écrit, l'autre sans doute en raison de son caractère domestique (une grande partie des Toulousains possède quelques pieds de vigne, et donc peut se procurer aisément des sarments).

D'autres produits peuvent donc concurrencer les objets domestiques du bois. A l'inverse, le bois lui-même peut faire l'objet d'un usage artisanal. Les tuiliers peuvent bien utiliser du bois, pourvu qu'ils le découpent en bouts plus menus²¹. On trouve ainsi dans les biens d'un pancossier (c'est-à-dire un boulanger, donc quelqu'un qui utilise un four, qu'il fait monter à des températures plus importantes), mention d'une hache (pigassa) « per asclar lenha »²², fendre le bois.

Une différence quantitative ?

Les autres produits sont cependant relativement rares dans la documentation, l'un en raison de la traditionnelle répugnance du monde des charbonniers envers l'écrit, l'autre sans doute en raison de son

¹⁵ Wolff, P. « Un leudaire de Toulouse », *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, 1978, 143-160

¹⁶ Dans les « pièces à l'appui des comptes » de la ville, archives municipales Toulouse, cotes CC 2322 à CC 2357.

¹⁷ Hatcher, J. *A history of the British coal industry, vol. I, before 1700*, Oxford, 1993 p. 410

¹⁸ CC2332 pièce 20, CC2356 pièce 74, CC2340 pièce 8, CC2351 pièce 90, bois « per calfar », CC2326 pièce 11, CC2341 pièce 23, charbon « per rostir ».

¹⁹ AD 31, 3 E 6760, 35

²⁰ Archives municipales Toulouse, HH 66, 540 v° « XXIX Item que sera faicte inhibition et deffense a toute maniere de gens qu'ilz ne soient ne hardiz de mettre pailles, foin, sermens ne fagotz en aucunes maison estans et assises es rues fort peuplées plus auront de deux charges de foin et d'une charge de chacune des autres choses sur peine de vingt solz tournois. »

²¹ Breichner, H., Chabal, L. Lecuyer, N. *op. cit.* Les auteurs insistent sur le fait que les essences ne sont pas en elles-mêmes bonnes ou mauvaises, ce qui change c'est le degré de densité, un bois moins dense laisse mieux pénétrer l'air nécessaire à un feu vif, mais on peut obtenir cette aération artificiellement en refendant le bois.

²² AD 31, 3 E 5119, f° 42 pour l'inventaire.

caractère domestique (une grande partie des Toulousains possède quelques pieds de vigne, et donc peut se procurer aisément des sarments).

On est donc ramené au bois qui est sans doute tout de même le principal combustible à usage domestique. Chercher à situer les consommateurs, c'est bien sûr poser la question de la moyenne, ce qui est une opération délicate : les règlements sur l'incendie limitent le stockage à une charge par bâtiment en centre ville, que ce soit dans les habitations ou dans les entrepôts (les bordes), cette quantité ne peut être prise au sérieux, si l'on considère que la charge ne représente même pas une pagelle (l'unité toulousaine de mesure du bois), et que la moyenne des livraisons de bois à domicile est de 35 pagelles²³. L'inventaire après décès mentionné ci-dessus évoque un stock de 70 pagelles dans la cour du pancossier rue des Polinaires, c'est-à-dire en plein centre ville. Renonçons pour l'heure à apprécier la consommation moyenne d'un individu, ce qui nous importe plus, c'est de comprendre la hiérarchie qui se dessine à travers la consommation de bois de chauffage.

Pourquoi les riches consommeraient-ils plus de bois ?

- D'une part peut-être en raison de leur alimentation, domaine où les différences de consommation sont, on le sait, marquées. Ainsi, dans cette époque où la consommation de viande s'accroît, les Toulousains les plus modestes mangent-ils sans doute la viande salée (comme l'indiquent les multiples saloirs des inventaires), et non grillée. Broches et rôtissoires se trouvent ainsi en nombre chez l'apothicaire Guilhem del Pont²⁴, ou, de manière plus probante, chez un épicier²⁵, c'est-à-dire un riche marchand.
- D'autre part parce que les équipements de chauffage sont sans doute différents selon les classes sociales. Le Midi ne connaît pas le poêle, invention du Nord de l'Europe, mais la cheminée y apparaît bien diffusée. La première vue un peu réaliste de Toulouse, en 1515, montre ainsi des toits abondamment garnis de cheminées²⁶ (fig. 1). Ces cheminées apparaissent incidemment dans les inventaires comme chez Hugues de Belcadro²⁷, et les règlements sur l'incendie de 1474 insistent sur leur entretien, en en demandant qu'elles soient maçonnées et avec une hotte²⁸. Ce même statut explique pourtant bien que toutes les maisons ne sont pas pourvues, et distingue les cheminées des

²³ D'après les dépouillements de l'ensemble des fonds notariés toulousains de la période.

²⁴ Sicre, Claude, *Le décor de la vie privée à Toulouse d'après les inventaires après décès des XIVe et XVe siècles*, p. 84

²⁵ Ibidem, p. 72

²⁶ Nicolas Bertran, vue cavalière de Toulouse *Opus de Tholosonarum gestis ab urbe condita*, 1515, c'est une vue qui vise à placer les principaux monuments de la ville en ordre, elle n'est donc pas réaliste, mais elle permet de voir ce qui représentait fidèlement une maison d'habitation pour le contemporain (cf. au premier plan, les toits avec les cheminées).

²⁷ Sicre, p. 17

²⁸ Archives municipales Toulouse, HH 66, 534 v^o à « avecque caixe ou tremie par dessoubz, et des le mantel d'icelle en sus ensemble tout le derriere de tieule violete ou giez »

foyers. Les demeures du commun ont en fait seulement des foyers, et souvent à l'extérieur²⁹. Or la cheminée, qui présente l'immense avantage d'évacuer plus facilement la fumée, est aussi un équipement gourmand en combustible, elle fait pénétrer l'air froid, et, comme elle est à cette époque souvent immense, elle nécessite de grosses quantités de bois pour chauffer l'espace. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas sans raison que les paysans, par exemple, ont été longs à adopter le système³⁰, sachant sa relative inefficacité.

Il apparaît donc logique de supposer que la quantité de bois consommée doit augmenter avec le niveau de vie. Pour repérer ces différences de consommation, les contrats notariés ne sont pas nécessairement les outils adéquats, le commerce du bois de chauffage est en effet une activité assez peu spécialisée, et rien ne permet à coup sûr de savoir que le client qui achète un chargement de bois est bien un consommateur et non un négociant. Ces contrats portent sur des quantités plus importantes, avec un partenaire situés en dehors de Toulouse. Ils nous donnent donc la vision d'un secteur plus amont du circuit d'approvisionnement.

Nous disposons heureusement du registre particulier d'un de ces marchands occasionnels³¹, un notaire du Parlement qui complète ses revenus avec le commerce de bois de chauffage. Ce registre comprend à la fois des achats et des ventes de bois, ce qui permet d'avoir une idée de la dernière étape du circuit. Y apparaissent clairement des quantités de bois très petites, habituellement absentes de la documentation notariée. Ce qui est frappant, c'est que ces tout petits achats (1/2 pagelle, soit 0,45 stère de bois) sont très massivement achetés par des femmes, dont on ne donne que le prénom³². On entre ici certainement au cœur de l'espace domestique, où l'on a pu déterminer, à la lecture des fabliaux, que les fonctions liées au foyer étaient le domaine exclusif des femmes³³. Nous ne disposons malheureusement³³ pas toujours d'indications sur les clients, mais on peut penser que ces petits achats sont le fait de ménages incapables de garder des stocks à domicile, des tâches ainsi habituellement contenues dans la sphère domestique apparaissent ici dans l'espace commercial. De l'autre côté du spectre, on trouve bien sûr les élites parmi les plus gros acheteurs³⁴, et surtout on a l'impression que ceux-ci paient leur bois un tout petit peu moins cher (et ce même à quantité égale, peut-être parce qu'ils sont de gros acheteurs en général).

²⁹ Bourdatchouk, J. (dir.) *Toulouse au moyen âge : 1000 ans d'histoire urbaine, 400-1480*, Portet-sur-Garonne, 2010, p. 192, Napoléone, Anne-Laure, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *Mémoires de la Société d'Archéologie du Midi de la France*, Hors-série, 2002

³⁰ Cf. Alexandre-Bidon, D, Lorcin, M-C. *Le Quotidien au temps des fabliaux*, Paris, 2003, p. 117

³¹ AD 31, 3 E 11992

³² Sur le premier quart des 174 ventes (les 43 ventes les plus petites), on a 24 des 35 femmes de la documentation. Tous les achats de demi-pagelle sont faits par des femmes.

³³ Alexandre-Bidon, *op. cit.*, les fabliaux se gaussent des maris qui n'arrivent pas à entretenir le feu, pendant que leur femme profite de l'obscurité pour cacher son amant.

³⁴ Plusieurs achats du « procureur du roi », de son frère ou de ses « gens » portent sur une centaine de pagelles, et même jusqu'à 208 pagelles.

L'observation des prix montre par ailleurs que les élites paient leur bois un peu moins cher, même à quantité égale³⁵. Il est vraisemblable que, gros acheteurs de bois, les plus riches sont capables de s'approvisionner directement à la base, ce qui leur assure un produit meilleur marché³⁶, la comparaison avec des contrats contemporains de bois de chauffage vendus à Toulouse (je remercie J. Petrowiste pour cette suggestion) montrent que les prix en gros à ce moment sont de l'ordre de 9 à 10 pagelles l'écu, donc bien moins élevés que ceux pratiqués par le notaire, on peut penser que les gros acheteurs de l'élite sont capables de faire jouer la concurrence avec ce marché de gros. Ces achats plus importants supposent la capacité à stocker le bois, qui pour être bon doit être sec (donc des espaces couverts, plutôt). Avoir à sa disposition des lieux où entreposer le bois est aussi, en ville, un luxe relatif que ne peuvent pas se permettre tous les acheteurs, certains contrats parlent ainsi d'étages destinés au bois (c'est de toute manière une des fonctions du *solerium*, la partie sous le toit, le pancossier évoqué plus haut les stocke dans sa cour). Beaucoup de contrats mentionnent ainsi des « bordes » appartenant aux propriétaires et destinées à cet effet, sans que l'on sache si le bois entreposé là est fait pour être vendu ou brûlé à demeure. Stade ultime de cet approvisionnement à la source, la propriété des bois apparaît comme l'apanage des plus fortunés, les baux de métayage évoquent ainsi parfois des livraisons de bois au propriétaire, et les quelques comptes d'établissement conservés (collège de Périgord) se singularisent par l'absence d'achat de bois, on préfère faire transporter son bois depuis ses terres.

Le bois de chauffage apparaît donc comme un marqueur pertinent puisque corrélé à beaucoup d'autres indices sûrs du niveau de vie (habitat, alimentation), mais il est difficile à utiliser avec précision, d'une part par la difficulté à évaluer la consommation (le bois se stocke bien, ce qui pose la question des stocks et des flux,

³⁵ Les prix, dans l'esprit médiéval, sont « inversés », on compte en quantité par écu et non en argent par quantité, les prix qui sont en bas du tableau sont donc les moins élevés. La catégorie « élite » regroupe les gens du Parlement et les religieux, la catégorie « autre », ceux dont le métier est précisé (artisans et commerçants en général). Précisons par ailleurs que l'étiquette « inconnu » désigne souvent des gens susceptibles d'appartenir à l'élite (comme les titres honorifiques le montrent souvent mais je ne les ai pas pris en compte par prudence), enfin les transactions les plus faibles, qui ont toutes les chances de se faire à un prix plus élevé, n'ont pas été prises en compte, pour des problèmes de conversion monétaire (elles se font dans d'autres monnaies).

Prix en pagelles par écu	Total	Inconnu		Elite		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6	1	0	0	1	100	0	0
6,5	8	3	37,5	1	12,5	4	50
6,6	1	0	0	1	100	0	0
7	60	14	23,3	11	18,3	35	58,3
7,25	1	0	0	0	0	1	100
7,3	2	1	50	0	0	1	50
7,5	41	18	43,9	12	29,3	11	26,8
7,6	1	1	100	0	0	0	0
8	7	4	57,1	3	42,9	0	0
Total	122	41	33,6	29	23,8	52	42,6

³⁶ Le notaire dont on a le registre fait ainsi revendre ainsi son bois avec une marge de 4 à 5%.

par exemple), d'autre part par la relative absence de spécialisation professionnelle qui rend périlleuse la qualification des acteurs, ainsi que par l'inconnue qui pèse sur les combustibles concurrents. Ce qui semble le marqueur le plus évident, c'est finalement la capacité à se passer des circuits commerciaux pour s'approvisionner au plus près de la production.



Fig 1. Toulouse en 1515 selon la *Gesta Tolosanorum* de Nicolas Bertrand.